

## RAPPORT ANNUEL

# PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

# **Assainissement collectif**

## **COMMUNE DE BRILLAC**

### **Exercice 2021**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.





# Sommaire

1. Ca	ractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	2
1.2.	Nombre d'abonnés et population desservie	2
1.3.	Volumes facturés	3
1.4.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	3
1.5.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	4
1.6.	Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	4
2. Tar	ification de l'assainissement et recettes du service	5
2.1.	Modalités de tarification des domestiques	5
2.2.	Facture d'assainissement type	5
2.3.	Recettes	6
3. Ind	licateurs de performance	7
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	7
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	7
3.3. usées	Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitemes (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	nt des eaux 9
3.4.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	10
4. Fin	ancement des investissements	11
4.1.	Montants financiers	11
4.2.	État de la dette du service	11
4.3.	Amortissements	11
5. Tak	oleau récapitulatif des variables et indicateurs	12

# 1. Caractérisation technique du service

#### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service dessert la commune de BRILLAC et est exploité en régie.

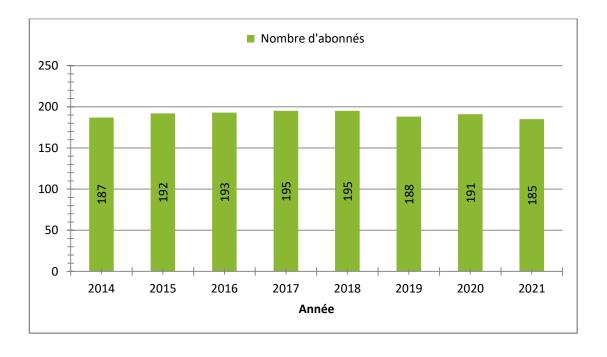
La régie a en charge l'ensemble du fonctionnement du service et fait parfois appel à des prestataires de service auxquels elle confie certaines tâches.

### 1.2. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2021, le service public d'assainissement collectif a desservi 185 abonnés représentant une population de 360 habitants (1) (soit 1,95 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2020	191 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2021	185 abonnés
Variation en %	-3,14 %

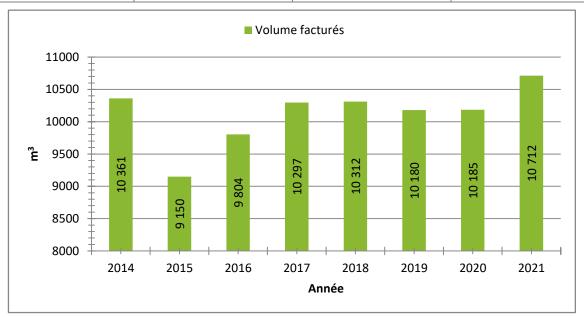
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 46,25 abonnés/km pour l'année 2021.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

#### 1.3. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2020 (m³)	Volumes facturés en 2021 (m³)	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	10 185	10 712	5,17



# 1.4. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 3,70 km de réseau unitaire,
- 0,30 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 4,00 km (4,00 km en 2020).

## 1.5. Ouvrages d'épuration des eaux usées

#### Caractéristiques générales des stations :

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station d'épuration "Le Bourg"	BRILLAC	041606580001	Traitement biologique par lagunage naturel	150	AM 21 juillet 2015	Le Ru
Station d'épuration "Village Vacances"	BRILLAC	0416065\$0002	Traitement biologique par lagunage naturel	250	AM 21 juillet 2015	L'Issoire

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 1.6. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues produites (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration "Le Bourg" 0416065S0001	0,00	0,00
Station d'épuration "Village Vacances" 0416065S0002	0,00	0,00

# 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

## 2.1. Modalités de tarification des domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

TARIFS	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part Fixe	(€ HT/an)						
Abonnement annuel	75,00 €	75,00 €	0,00 %				
Part proportion	nelle (€ HT/m³)						
De 0 à 500 m <sup>3</sup>	1,25 €/m³	1,25 €/m³	0,00 %				
> 500 m <sup>3</sup>	0,63 €/m³	0,63 €/m³	0,00 %				
Part proportionnelle -	Autres tarifs (€ HT/m	<sup>3</sup> )					
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,15 €/m³	0,16 €/m³	6,67 %				
Taux de TVA (1)	0,00 %	0,00 %	0,00 %				

<sup>(1)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

### 2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³ HT/an) sont :

Facture type	1er janvier 2021	1er janvier 2022
Part de la collectivité	225,00 € HT	225,00 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 € HT	19,20 € HT
Taux de TVA	0,00 %	0,00 %
Montant de la TVA	0,00 €	0,00€
Total HT	243,00 €	244,20 €
Total TTC	243,00 €	244,20 €

- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : 1
- Nombre de factures annuelles : 1

## 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	25 582,03	26 360,00
Dont abonnement	13 800,00	13 875,00
Total des recettes	25 582,03	26 360,00

#### Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	1 527,75	1 606,00
Total des recettes	1 527,75	1 606,00

## 3. Indicateurs de performance

# 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = 
$$\frac{nombre\ d'abonnés\ desservis}{nombre\ d'abonnés\ potentiels} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 100%.

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points					
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)						
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage,), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point					
VP.251	VP.251  Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année						
	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)						
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point					
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253): Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux:  Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux: 1 point supplémentaire  Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux: 2 points supplémentaires  Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux: 4 points supplémentaires  Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux: 5 points supplémentaires	1 à 5 points sous conditions					
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux  Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point  Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points  Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points  Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points  Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points  Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points  Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions					
	PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)  (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémer	ntaires)					
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	oui : 10 points					
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions					
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,	oui : 10 points non : 0 point					
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point					
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point					
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,)	oui : 10 points non : 0 point					
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points					
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points					
	TOTAL	120					

#### Points obtenus et valeur de l'indice par service :

	Nombre de points													
Service	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.255	VP.256	VP.254	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	Total
principal	10	5	10	2	13	13	oui	10	0	0	10	0	0	73

⇒ Indice de la collectivité pour l'année 2021 : 73

# 3.3. Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Ces indicateurs – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système collecte et de traitement des eaux usées

Station	Filière de traitement	Capacité (EH)	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)
Station d'épuration "Le Bourg"	Traitement biologique par lagunage nature	150	OUI	OUI	OUI
Station d'épuration "Village Vacances"	Traitement biologique par lagunage nature	250	OUI	OUI	OUI

# 3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

 $Taux\ de\ boues\ \'evacu\'ees\ selon\ les\ fili\`eres\ conformes\ \grave{a}\ la\ r\'eglementation = \frac{TMS\ admis\ par\ fili\`ere\ conforme}{TMS\ total\ \'evacu\'e\ par\ les\ fili\`eres}*100$ 

Station	Taux de conformité (%)	
Station d'épuration "LE BOURG"	100	
Station d'épuration "Village Vacances"	100	

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

# 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux		
engagés pendant le dernier	0,00	0,00
exercice budgétaire en €		
Montants des subventions en €	0,00	0,00
Montants des contributions du	0.00	0.00
budget général en €	0,00	0,00

#### 4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021	
Encours de la dette au 31				
décembre N (mo	ontant restant dû	0,00	0,00	
en €)				
Montant remboursé en en €	En capital	0,00	0,00	
	En intérêts	0,00	0,00	

#### 4.3. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 22 302,00 € (22 302,00 € en 2020).

# 5. Tableau récapitulatif des variables et indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021				
Variable	Variables de performance						
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	4,00	4,00				
VP.056	Nombre d'abonnés	191	185				
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	27 109,78	27 966,00				
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00				
VP.068	Volume facturé (m³)	10 185	10 712				
VP.182	Encours total de la dette (€)	0,00	0,00				
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	0,00	0,00				
Indicateurs descriptifs des services							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	360	360				
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0				
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	0,00				
D204.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,03	2,04				
Indicateu	rs de performance						
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100				
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	73	73				
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100				
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100				
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages a'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100				
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,00	0,00				